

**[GROLL]** Comprendre la prévalence des troubles de santé mentale chez les agents correctionnels provinciaux – étude nationale

**Auteurs :** Dre Dianne Groll, professeure agrégée, Département de psychiatrie et de psychologie, Université Queen's  
Dre Rosemary Ricciardelli, professeure, Département de sociologie, Université Memorial

**Domaines de recherche prioritaires :** 1. Collecte et analyse de données, et/ou rapports sur l'incidence et la prévalence des BSPT chez le PSP, ce qui peut également inclure de l'information sur les comorbidités pertinentes et les déterminants de la santé;

2. Caractéristiques biologiques, cliniques et sociales des BSPT, y compris les différences qui concourent au risque de BSPT et les mesures ou caractéristiques qui peuvent être associées à de meilleurs résultats des traitements et à la résilience chez le PSP.

**Groupe de PSP concernés :** Services correctionnels

**Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec :** Rosemary Ricciardelli, professeure, Département de sociologie, Université Memorial, AA4066, 230, av. Elizabeth, St. John's NL A1C 5S7; [rricciardelli@mun.ca](mailto:rricciardelli@mun.ca), 709-864-7446.

**Quelle est la question?** Les données examinant l'impact des blessures de stress post-traumatique (BSPT) sur la santé mentale parmi les groupes de personnel de la sécurité publique (PSP) et dans leurs milieux de travail demeurent limitées au Canada, et il existe actuellement peu de renseignements, voire aucun, sur la prévalence des BSPT au sein des services correctionnels à l'échelle des provinces et des territoires. Les membres du personnel des services correctionnels travaillent dans des établissements et dans la communauté auprès de prisonniers et de personnes en libération conditionnelle ou en probation. Ils travaillent dans des milieux où ils risquent d'être exposés, directement ou indirectement (ou les deux), à des situations susceptibles de causer des traumatismes psychologiques, et nous manquons de données expliquant les conséquences de ces situations ainsi que des facteurs de stress organisationnels et opérationnels et des expériences professionnelles sur la santé mentale et le bien-être du personnel des services correctionnels.

**Quel était le but de l'étude?** Les conclusions de la présente étude mèneront à des recherches et à la mise en œuvre d'innovations qui pourront contribuer à améliorer le bien-être mental et la résilience des travailleurs correctionnels à l'échelle des provinces et des territoires du Canada. En obtenant des données initiales essentielles sur la santé mentale des agents correctionnels au Canada, notre objectif de recherche consiste à :

1. Établir la prévalence des troubles mentaux et des BSPT chez les travailleurs correctionnels à l'échelle des provinces et des territoires.
2. Déterminer les caractéristiques (cliniques, sociales et biologiques) qui sont associées aux BSPT chez les travailleurs des services correctionnels.
3. Déterminer les caractéristiques (cliniques, sociales et biologiques) qui sont associées à la résilience ou à une bonne santé mentale chez les travailleurs correctionnels à l'échelle des provinces et des territoires.

**Comment l'étude a-t-elle été menée?** Les données ont été recueillies par l'intermédiaire d'un sondage en ligne en français et en anglais auprès de travailleurs correctionnels des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que d'un territoire. Le sondage mené dans chaque province ou territoire a reçu l'appui des ministères et des syndicats concernés. Les sondages comptent environ 300 questions et contiennent des outils validés d'auto-évaluation des

symptômes en matière de santé mentale. Après la pandémie de COVID-19, le sondage sera mené dans les autres provinces et territoires qui acceptent de participer.

**Qu'a révélé l'étude?** L'analyse des données se poursuit à l'heure actuelle (la collecte de données ayant été interrompue par la pandémie de COVID-19). L'analyse des données des services correctionnels provinciaux de l'Ontario révèle que les résultats de dépistage positifs augmentent avec l'âge pour tous les troubles de santé mentale. Ce sont les travailleurs correctionnels appartenant au groupe des 40 à 49 ans qui affichent le plus grand nombre de résultats positifs. Plus un membre du personnel des services correctionnels compte d'années d'ancienneté, plus les probabilités qu'il présente un résultat positif après un dépistage des troubles de santé mentale sont élevées. Les employés œuvrant dans le domaine du bien-être en établissement (comme le personnel infirmier et les travailleurs sociaux) sont moins susceptibles de présenter un résultat positif après un dépistage des troubles de santé mentale que les agents correctionnels et les agents de probation. Les taux de prévalence des différents troubles mentaux dans l'échantillon total sont les suivants : 30,7 % de cas d'ESPT, 37 % de cas de trouble dépressif majeur (TDM), 30,5 % de cas de trouble d'anxiété généralisé (TAG), 14,1 % de cas de trouble panique, et 6,7 % de cas de trouble de l'usage de l'alcool. Les agents correctionnels sont les plus susceptibles de présenter un résultat positif après un dépistage des troubles de santé mentale. Nous avons également observé que les membres du personnel subissent des facteurs de stress organisationnels et professionnels qui ont des effets négatifs sur leur bien-être.

**Quelles sont les répercussions de cette étude?** Nos conclusions étant issues de la première, et actuellement de la seule, étude sur les travailleurs correctionnels à l'échelle des provinces et des territoires, elles serviront de point de comparaison pour toutes les études comparatives ultérieures auprès de ces populations. Il s'agit de renseignements essentiels pour l'élaboration de politiques, non seulement pour améliorer la santé mentale et le bien-être des fournisseurs de services correctionnels, mais aussi pour mettre en place des structures et des pratiques permettant d'atténuer les conséquences du travail en milieu carcéral sur la santé mentale et le bien-être des employés. L'étude actuelle fournit un point de comparaison permettant de mesurer tout changement de politique ou de procédure visant à améliorer la santé et le bien-être du personnel, dont les répercussions ne peuvent être sous-estimées.

**Quels sont les principaux messages?** Les résultats positifs de dépistage des troubles de santé mentale sont beaucoup plus élevés parmi les fournisseurs de services correctionnels qu'au sein de la population générale. De plus, ces fournisseurs ne se sentent pas entendus malgré leurs préoccupations. Ils font face à un stress professionnel et ont parfois l'impression que les pressions organisationnelles (comme la charge de travail) les empêchent de faire tout ce qu'ils peuvent pour les personnes dont ils assurent la surveillance. Il faut en faire davantage pour améliorer le bien-être du personnel.

**Quels sont les publics cibles potentiels de cette recherche?** Nos résultats seront utiles aux responsables des politiques, aux cliniciens et aux publics des services correctionnels communautaires et institutionnels, ainsi qu'aux syndicats, aux services ou aux ministères liés à la sécurité publique, et aux intervenants. La mobilisation des connaissances continuera à cibler ces publics.